RÈGLEMENT DE JEU

«GRAND JEU CONCOURS DE NOEL»

- RÉSEAUX SOCIAUX -

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société FLUNCH, Société par Actions Simplifiée au capital de euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 320 772 510 et dont le siège social se situe 4 rue de l'Espoir à LEZENNES (59260) (ci-après la "Société organisatrice"), organise un jeu intitulé " **GRAND JEU CONCOURS DE NOEL** ", sans obligation d'achat, du 23 novembre 2026 à 17 heures au 06 décembre 2026 à 23h59, se déroulant uniquement sur Flunch : Tiktok https://www.tiktok.com/@flunchfrance

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du joueur du présent règlement du principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 : QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) ayant un accès à Internet et disposant d'un compte personnel Tiktok

ARTICLE 4 : DURÉE DU JEU

Ce jeu sera en ligne à partir du 23 novembre 2026 à 17 heures et jusqu'au 06 décembre 2026 à 23h59 et sera accessible par le réseau Internet sur Flunch (Tiktok) via la publication simultanée d'un post sur le compte Tiktok officiel de Flunch le 23 novembre 2026 à 17 heures.

ARTICLE 5 : COMMENT PARTICIPER

Pour participer au jeu, il convient de suivre les étapes suivantes :

1. Le participant devra disposer d'un compte personnel public TikTok et se connecter à celui-ci.
2. Le participant devra réaliser une vidéo dans laquelle il se filme en racontant pourquoi il aime Flunch, en partageant ses souvenirs, ses anecdotes ou les raisons qui lui donnent envie de revenir chez Flunch.
3. Le participant devra ensuite publier sa vidéo sur son compte TikTok personnel en respectant les conditions suivantes :
    - Ajouter le hashtag **#generationsflunch** à la description de la vidéo ;
    - Identifier le compte officiel **@flunch** dans sa publication.

Toute participation ne respectant pas l'ensemble de ces conditions, notamment l'absence de vidéo, du hashtag #generationsflunch ou de l'identification du compte @flunch, sera considérée comme nulle.

Une seule participation par personne sera prise en compte pour la sélection des gagnants .

La participation au jeu se fait uniquement par voie digitale, via la plateforme TikTok. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Les participants autorisent toutes les vérifications légales concernant leur identité et/ou leurs coordonnées postales. Toute indication d'identité, d'adresse ou de numéros de téléphone fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de la participation.
Sont à gagner :

- 10 cartes cadeaux de 100€ Illicado
- 5 consoles Nintendo switch 2

Le lot offert ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur, ni à un rendu de monnaie, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 7 : OBTENTION DU LOT

Les gagnants seront désignés par le service Marketing de la Société organisatrice, qui procédera à une sélection des vidéos participantes selon plusieurs critères d'appréciation, notamment l'originalité, l'humour, le caractère émouvant et extravagant du contenu proposé.

La Société organisatrice se réserve le droit de sélectionner les vidéos qui lui sembleront les plus pertinentes au regard de ces critères. Les décisions du service Marketing seront souveraines.

Les gagnants seront contactés par message privé sur le réseau social utilisé pour participer. Ils devront répondre dans un délai de 7 jours pour confirmer leur adresse postale. À défaut de réponse dans le délai précité, leur lot sera attribué à un autre participant tiré au sort par la Société organisatrice parmi les participants ayant respecté les conditions du jeu.

Les participants autorisent toutes les vérifications légales concernant leur identité et/ou leurs coordonnées postales. Toute indication d'identité, d'adresse ou de numéros de téléphone fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de la participation.

ARTICLE 8 : CAS DE FORCE MAJEURE - RESERVE DE PROLONGATION OU ARRÊT DU JEU

La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent jeu si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches sans que cela ne puisse entraîner aucune contestation de quelque nature que ce soit.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, reporté, écourté ou annulé. Des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être apportées pendant la durée du jeu, et seront alors formalisées par avenant au présent règlement.

ARTICLE 9 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du joueur.

La Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, notamment par voie pénale, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

Le présent règlement peut être consulté en ligne, téléchargé et imprimé pendant toute la durée du jeu à partir du site www.flunch.fr.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toutes personnes qui en fait la demande à l'adresse suivante : Société FLUNCH - Service Marketing Digital - 4 rue de l'Espoir à LEZENNES (59260) jusqu'au 06 décembre 2026 inclus. Cette demande devra s'accompagner des coordonnées personnelles complètes du demandeur.

Les frais de timbre relatifs à la demande (tarif lent en vigueur) pourront être remboursés sur demande jointe accompagnée d'un RIB/RIP.

Toute demande illisible, raturée, photocopiée, incomplète ou envoyée hors délai ne pourra être traitée.

ARTICLES 10 : FRAUDES

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la Société organisatrice a le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

La Société organisatrice pourra suspendre ou annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu, une tentative de forcer les serveurs de la Société organisatrice, une multiplication des comptes, ou par tout autre procédé, toute tentative ne rentrant pas dans le cadre normal du jeu, etc.

La Société organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient que les participants apportent la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Pour assurer l'égalité des chances entre tous les participants, la Société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site web officiel www.flunch.fr.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du réseau Internet, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelle que nature que ce soit, ayant empêché ou limité le déroulement ou la participation au jeu, ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur ou de perte lors de l'acheminement du lot, de sa non réception ou de sa détérioration, de sa livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu, ses modalités et/ou la dotation devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

De manière générale, la responsabilité de la Société organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir lors du déroulement du jeu.

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'organisation du jeu, la Société organisatrice est amenée à collecter et à traiter des données à caractère personnel de l'Utilisateur nécessaires à la participation au jeu et à l'attribution du lot.

Le traitement des données personnelles est ainsi fondé sur la base de la bonne exécution de l'obligation contractuelle de la Société organisatrice (attribution des lots). En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, et du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, l'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès et de portabilité, et, pour des motifs légitimes, des droits d'opposition, de rectification, d'oubli et de limitation du traitement des données qui le concerne. L'Utilisateur a également la possibilité de faire part à la Société organisatrice du sort qu'il souhaite réserver à ses données post-mortem. Pour exercer ces droits, l'Utilisateur doit contacter la Société organisatrice à l'adresse suivante contact.cnil@flunch.fr. ou par courrier, DPO Flunch, 4 rue de l'Espoir, 59260 LEZENNES.

Les informations collectées sont destinées à la Société organisatrice et ont pour finalité de contacter le gagnant pour lui remettre sa dotation ainsi qu'à des fins de statistiques et d'amélioration de sa connaissance client et pour les finalités décrites au sein du formulaire de consentement le cas échéant et sur accord de l'Utilisateur.

Les données personnelles de l'Utilisateur sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités.

En outre et uniquement si l'Utilisateur y a expressément consenti, ses données personnelles peuvent être traitées afin de lui transmettre des offres personnalisées, d'opérer des traitements automatisés afin d'analyser et prédire certaines actions.

L'Utilisateur est informé qu'il dispose du droit d'introduire une action auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles opéré par la Société organisatrice, cliquez ici.

ARTICLE 13 : MODÉRATION

La Société organisatrice se réserve le droit de mettre en œuvre sa charte de bonne conduite et de modération à tout moment. Si, après publication, la Société organisatrice estime que le commentaire n'est pas conforme aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet, ou/et à la loi française, elle se réserve le droit de supprimer le commentaire sans préavis.

De la même manière, la Société organisatrice se réserve le droit de supprimer les posts et commentaires ne respectant pas l'esprit du jeu, le présent règlement et les consignes apposées sur le site internet et sur les pages Facebook, Instagram et Tiktok: https://www.facebook.com/flunch/, https://www.tiktok.com/@flunchfrance et https://www.instagram.com/flunch/

ARTICLE 14 : PUBLICITÉ ET PROMOTION DU GAGNANT

Par l'acceptation du présent règlement, le gagnant autorise expressément la Société organisatrice à citer, lors de la sélection des gagnants, pour la publication des résultats et lors de la remise du lot, ses nom, prénom et pseudo.

Le gagnant autorise expressément la Société organisatrice à reproduire, représenter, publier, diffuser tout ou partie de son image sous toute forme et par tout mode de diffusion numérique, sur tout support papier, électronique, informatique, y compris le site internet www.flunch.fr ou tout bandeau web, e-mailings et réseaux sociaux, pour un usage publicitaire.

ARTICLE 15 : MEDIATION

Après avoir saisi par lettre recommandée avec accusé réception le service Clients ou toute personne habilitée, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

ARTICLE 16 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la Société organisatrice. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société organisatrice, à l'adresse Flunch indiquée à l'article 9 du présent règlement dans un délai d'un mois maximum après la clôture du jeu. Les décisions de la Société organisatrice seront sans appel.